

Année Scolaire 2025-2026

FICHE DE POSTE

Titulaire de secteur rattaché au CEF de Hendaye (64)

Intitulé du poste	Titulaire de secteur rattaché au centre éducatif fermé Poste vacant ouvert : - à un(e) enseignant(e) du 1^{er} degré public relevant du ministère de l'éducation nationale titulaire(s) et déjà affecté(es) dans le département des Pyrénées Atlantiques au 1^{er} septembre 2024. - à un(e) enseignant(e) du 2nd degré public relevant du ministère de l'éducation nationale titulaire(s) et déjà affecté(es) dans l'académie de Bordeaux au 1er septembre 2024. Aucune dérogation ne sera accordée.
Localisation	CEF de Hendaye (64)
Références réglementaires	✓ Décret n°2007-1573 du 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse ✓ Circulaire conjointe PJJ - Education nationale n° 2015-121 du 3 juillet 2015 ✓ Circulaire n°2018-154 du 14 janvier 2019 : Accès à l'éducation et au savoir des mineurs placés en centre éducatif fermé ✓ Note aux recteurs UPR du 14 juin 2022 relative à la gestion et formation des enseignants exerçant auprès des mineurs en CEF et en milieu pénitentiaire.
Contexte d'exercice	Les CEF s'inscrivent comme une alternative à l'incarcération et accueillent des mineurs placés par décision judiciaire pénale, majoritairement en rupture avec l'institution scolaire. Le placement doit favoriser l'évolution du mineur, son comportement et son rapport aux autres. L'objectif poursuivi est d'insérer les mineurs et prévenir la réitération des comportements délinquants. L'enseignant exerce au quotidien ses fonctions au sein d'une équipe pluri-professionnelle (éducateurs, psychologue, ...). En relation fonctionnelle avec le directeur du CEF, il est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge du service départemental « école inclusive » et sous l'autorité du proviseur-directeur de l'Unité Pédagogique Régionale (UPR) de Bordeaux. Les mineurs accueillis et accompagnés au CEF sont placés exclusivement dans le cadre d'une décision judiciaire, soit de contrôle judiciaire, soit de sursis avec mise à l'épreuve, de libération conditionnelle ou de placement extérieur. La décision de placement est prise pour six mois, renouvelable une fois Il s'oriente, dans la mesure du possible, vers un accueil à vocation régionale dans une perspective d'un accompagnement viable et cohérent, répondant aux besoins du projet individualisé du mineur tout en prenant en considération le maintien des liens familiaux et du milieu de vie.

Missions	Sur le plan pédagogique : ➤ Accueillir, écouter et établir une relation de confiance ➤ Remobiliser l'adolescent et restaurer une relation positive aux apprentissages ➤ Élaborer et conduire des évaluations de compétences ➤ Contribuer à l'élaboration des projets individuels au vu des bilans scolaires personnalisés effectués pour chacun des jeunes lors des premières semaines ➤ Conforter les acquis scolaires ➤ Enseigner dans la polyvalence disciplinaire en fonction des projets individuels établis, en lien avec les programmes scolaires et le socle commun de connaissances et de compétences, en coordination avec l'action des éducateurs ➤ Assurer une part importante des temps d'enseignement aux jeunes qui ne bénéficient pas d'une inclusion scolaire, notamment en effectuant un travail de remédiation aux difficultés d'acquisition ➤ Inscrire ces temps d'enseignement en complémentarité avec les autres interventions (activités sportives, culturelles, de citoyenneté, de santé et de prévention). ➤ Promouvoir l'inclusion scolaire et l'insertion sociale et professionnelle ➤ Aider ces mineurs en difficulté à se projeter dans un parcours de formation ➤ Accompagner le mineur dans la construction et la réalisation de son projet scolaire et professionnel en lien avec l'équipe pluri professionnelle, la famille et les différents partenaires de la scolarité et de la formation ➤ Rétablir des perspectives d'avenir en proposant des solutions pour une poursuite de la scolarité et/ou un parcours de formation à la sortie du CEF et en établissant des contacts avec les établissements scolaires ou les centres de formation susceptibles d'aider le jeune à préparer cette sortie ➤ Établir des relations claires et d'autorité (envisager la part du « négociable-non négociable ») Sur le plan fonctionnel ➤ Coordonner la scolarisation des placés au CEF, en concertation avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire ➤ Favoriser, lorsque l'équipe pluridisciplinaire l'estime possible, la re-scolarisation en milieu ordinaire ➤ Participer aux réunions institutionnelles, de synthèse, de concertations afférentes à ses missions, d'étude de situations ... ➤ Assurer le suivi de l'élève et contribuer à l'élaboration de conventions avec l'établissement d'origine ou dans lequel l'adolescent sera réaffecté ➤ Contribuer à l'élaboration des rapports d'évolution des mineurs accueillis adressés aux magistrats. ➤ Travailler le suivi de l'élève après le placement, sur le terrain si proximité géographique, ou par mail / courrier si éloignement ➤ Echanger et s'informer dans un cadre interministériel.
Connaissances et compétences attendues	➤ Volonté de s'engager auprès d'un public adolescent en difficulté ➤ Capacité à s'adapter à une culture professionnelle différente et à échelle multi-partenaire ➤ Solides aptitudes à s'inscrire au quotidien dans un travail en équipe ➤ Capacité à représenter institutionnellement l'éducation nationale auprès des partenaires, à rendre compte régulièrement auprès de sa hiérarchie afin de préserver un partenariat de qualité ➤ Qualités relationnelles permettant d'instaurer des repères et un cadre structurant et explicite ➤ Bonne connaissance des institutions et du fonctionnement de l'éducation nationale : exigences scolaires fondamentales de l'école élémentaire au lycée, mécanismes et ressources de l'orientation et de l'insertion, ... ➤ Réelles capacités dans le domaine de la mise en œuvre d'une pédagogie différenciée et de la conduite de projets individualisés : concevoir des réponses pertinentes à la diversité des situations de rupture, élaborer des parcours de remédiation individualisés, ... ➤ Compétences de planification et d'organisation, de recherches d'informations et de suivi Une connaissance des publics adolescents en difficulté, une expérience en maison d'arrêt et/ou auprès d'élèves en grande difficulté scolaire ou relevant de l'enseignement adapté ou spécialisé serait un plus.

Profil du poste	Enseignant du 1^{er} degré public, titulaire du CAPPEI ou CAPA-SH ou s'engage à passer les épreuves du CAPPEI (session 2026) Organisation des services pour les enseignants du 1^{er} degré : 21 heures d'enseignement et 108 h annualisées pour le suivi des parcours scolaires, la coordination et synthèse L'affectation sera prononcée à titre définitif, pour les enseignants titulaires du CAPPEI ou CAPA-SH, à l'issue d'une première année probatoire. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
Modalités de recrutement Contacts	Les candidats feront parvenir une lettre de motivation et un CV rédigé (pas I-Prof), pour <u>le 30 mars 2025</u> délai de rigueur, aux adresses suivantes : magali.brandy@ac-bordeaux.fr marielle.joudrain@ac-bordeaux.fr Une première sélection s'effectuera sur dossier puis sur entretien lors d'une commission mixte. Les entretiens seront organisés le 16 avril 2025, la convocation sera transmise par la division 1^{er} degré via un mél sur l'adresse professionnelle du candidat.

Publication le 19 mars 2025